



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 2

Question orale n° 950

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le rapport du conseil général des ponts et chaussées sur l'exécution du volet routier des derniers contrats de plan, qui a souligné qu'il avait pris quinze ans de retard en Picardie. Sur cette base, le conseil général de l'Aisne a demandé que la N 2 bénéficie d'un plan de rattrapage à hauteur de 940 MF pour des opérations de mise à 2 2 voies de Roissy à la limite du département du Nord. Or le préfet de région serait sur le point de remettre une proposition très en-deçà de ce seuil. Cette situation est inacceptable quand on sait que le désenclavement de l'Aisne repose sur ce seul axe. La fermeture programmée de l'usine Michelin de Soissons, ainsi que l'exclusion envisagée du bassin d'emploi de Soissons de la zone PAT au profit de la ville d'Amiens, rendent d'autant plus impérieuse la réalisation de cet investissement routier. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui confirmer sa volonté d'engager l'Etat dans un véritable acte d'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Balligand a présenté une question, n° 950, ainsi rédigée:

«M. Jean-Pierre Balligand attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le rapport du conseil général des ponts et chaussées sur l'exécution du volet routier des derniers contrats de plan, qui a souligné que ce volet avait pris quinze ans de retard en Picardie. Sur cette base, le conseil général de l'Aisne a demandé que la RN 2 bénéficie d'un plan de rattrapage à hauteur de 940 millions de francs pour des opérations de mise à deux fois deux voies de Roissy à la limite du département du Nord. Or le préfet de région serait sur le point de remettre une proposition très en-deçà de ce seuil. Cette situation est inacceptable quand on sait que le désenclavement de l'Aisne repose sur ce seul axe. La fermeture programmée de l'usine Michelin de Soissons, ainsi que l'exclusion envisagée du bassin d'emploi de Soissons de la zone PAT au profit de la ville d'Amiens, rendent d'autant plus impérieuse la réalisation de cet investissement routier. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui confirmer sa volonté d'engager l'Etat dans un véritable acte d'aménagement du territoire.»

La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Balligand. Le rapport du conseil général des ponts et chaussées sur l'exécution du volet routier des derniers contrats de plan a souligné que ce volet avait quinze ans de retard en Picardie. Sur cette base, et considérant que l'Aisne n'a obtenu que 23 % des crédits picards sur la période 1994-1998, le conseil général de ce département a demandé que la RN 2 bénéficie d'un plan de rattrapage à hauteur de 940 millions de francs pour des opérations de mise à deux fois deux voies de Roissy à la limite du département du Nord, c'est-à-dire, pour être clair, la moitié de la somme requise pour mettre intégralement la RN 2 à deux fois deux voies. Or le préfet de région serait sur le point de remettre une proposition très en deçà de ce seuil minimum, puisque le montant global, Etat et région, de l'investissement serait de 500 millions seulement. Cette situation est inacceptable quand on sait que le désenclavement de l'Aisne repose sur ce seul axe, dont l'aménagement fait l'unanimité des forces politiques et socioprofessionnelles du département.

L'actualité récente - avec la fermeture programmée de l'usine Michelin de Soissons, l'usine Wolber, et avec l'exclusion envisagée du bassin d'emploi de Soissons, situé à 80 kilomètres au nord de Roissy, de la zone d'attribution de la prime à l'aménagement du territoire au profit de la zone urbaine sensible d'Amiens - rend d'autant plus impérieuse la réalisation de cet investissement routier, seul moyen de redynamiser le bassin d'emploi de Soissons. La reconversion de ce bassin d'emploi, où plus de 2 000 emplois sont menacés, ne peut être raisonnablement envisagée sans cette indispensable solidarité nationale.

C'est la raison pour laquelle je souhaite, monsieur le ministre des relations avec le Parlement, que vous vouliez bien confirmer la volonté du Gouvernement d'engager l'Etat dans un véritable acte d'aménagement du territoire.

M. Michel Hunault. Bonne question !

M. René Dosière. On attend impatiemment la réponse !

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement. Monsieur le député, le 23 juillet à Arles, le Gouvernement a arrêté les mandats de négociation des préfets de région pour les contrats de plan Etat-région et a fixé à 95 milliards de francs le montant total de la première part des enveloppes régionales. Il a également arrêté le principe d'une deuxième part de 10 milliards de francs au moins, dont le contenu, le montant définitif et la répartition seront définis à partir des priorités et en fonction de l'engagement - montant et contenu - des régions.

Pour la Picardie, la première part est reconduite à son montant antérieur, 2,524 milliards de francs...

M. Michel Hunault. C'est insuffisant !

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... soit 1 360 francs par habitant, ce qui assure à la Picardie un engagement par habitant au moins égal à celui de la période antérieure.

En ce qui concerne les fonds structurels, l'Etat a pris en compte les difficultés que rencontre la Picardie. En effet, le niveau de revenu moyen picard est inférieur à la moyenne nationale: 110 000 francs de PIB contre 135 000 francs. L'Etat a tenu compte de cette disparité dans la détermination de la part de population éligible à l'objectif 2: 763 000 habitants, soit 42 % de la population de Picardie, ce qui représente dix points de plus que la moyenne nationale.

M. Michel Hunault. C'est justifié !

M. le ministre des relations avec le Parlement. En termes de contenu, le contrat de plan n'a pas encore été défini par le préfet de région, qui a rencontré le président de la région le 15 septembre et, ces derniers jours, les présidents des conseils généraux, dont vous-même, monsieur le député, le 4 octobre. Il engage les discussions sur la base de ce mandat, qui ne comprend pas, contrairement à 1993, de noyau dur.

En ce qui concerne les transports, la première enveloppe réserve 820 millions de francs de l'Etat aux routes et 132 millions aux autres modes de transport.

M. Michel Hunault. Ce n'est pas assez !

M. le président. Monsieur Hunault, même assis sur les bancs de la gauche, on n'interrompt pas le ministre ! (Sourires.)

M. le ministre des relations avec le Parlement. Compte tenu des importants investissements réalisés en matière de liaisons interurbaines ou interrégionales dans la période récente, notamment les axes Paris-Amiens-Abbeville (A 16), Rouen-Abbeville (A 28) et Rouen-Amiens-Saint-Quentin (A 29), complétant l'A 1 et l'A 26, les priorités affichées concernent explicitement la route nationale 31, Rouen-Beauvais-Compiègne, et la RN 2 Paris-Soissons-Laon.

Je puis vous indiquer que les crédits consacrés par l'Etat à ce dernier axe devraient dépasser notablement 250 millions de francs et donc permettre, sous réserve de l'engagement à parité attendu de la région, un investissement global sensiblement supérieur aux 500 millions de francs auxquels vous faites référence. La négociation engagée avec la région devrait permettre d'en fixer le montant exact dans les prochaines semaines, l'Etat étant prêt, pour sa part, à consentir un effort répondant beaucoup mieux aux besoins exprimés.

M. René Dosière. Très bien !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Enfin, le mandat territorial précise qu'une attention prioritaire doit être accordée aux secteurs en conversion du nord de l'Aisne, ce qui devrait conduire à cibler une part significative des crédits européens de l'objectif 2 destinés à la Picardie sur cette partie du département.

M. Michel Hunault. N'oubliez pas le sud !

M. le ministre des relations avec le Parlement. La décision du groupe Michelin de fermer l'usine Wolber a attiré également l'attention sur la situation du bassin de Soissons, dont les difficultés économiques se sont

notablement aggravées ces dernières semaines. Cette situation impose en premier lieu de placer le groupe Michelin devant ses responsabilités, en s'assurant notamment qu'il mobilise les moyens nécessaires à la reconversion du site, en particulier au travers de sa société de conversion SID.

Les décisions prises par Michelin, auxquelles s'ajoutent les difficultés de plusieurs autres entreprises, ont conduit Mme Voynet à examiner la possibilité de retenir tout ou partie du Soissonnais dans le zonage PAT, dans le cadre des discussions en cours avec la Commission européenne et des ajustements qui pourraient être apportés à ce zonage en respectant les critères retenus par la France pour formuler sa proposition. Cet effort doit permettre aux territoires qui se constitueront dans l'Aisne de développer leurs projets et de prendre ainsi, en fonction de leurs spécificités, leur place légitime dans l'ensemble picard.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour cette ébauche de réponse positive aux demandes du département.

M. Jean-François Mattei. Une ébauche ?

M. Jean-Pierre Balligand. Oui, avec un budget global de 500 millions de francs, on se rapproche des 940 millions nécessaires, mais cela reste une simple ébauche. Il faut...

M. René Dosière. Un effort supplémentaire !

M. Jean-Pierre Balligand. ...ensuite que l'Etat trouve les espèces sonnantes et trébuchantes qui lui permettront d'apporter environ 470 millions de francs. Dans l'Aisne, nous devons impérativement concentrer les efforts sur cet équipement, sachant que le transport collectif avait été la priorité de l'ancien contrat de plan de la Picardie. Quant à la ville de Soissons, j'estime fondamental - en précisant bien que ceux qui la gèrent ne sont pas de mes amis politiques - que la solidarité nationale joue en sa faveur car, sur les 3 600 emplois industriels qu'elle dénombre, 2 400 risquent de disparaître dans les semaines ou les mois qui viennent. Il est donc indispensable qu'elle bénéficie de la prime à l'aménagement du territoire et des fonds européens.

Enfin, la RN 2, qui relie Soissons et Roissy, au sud, et Soissons et Laon au nord, avec le raccordement à l'autoroute A 26, doit être impérativement mise à deux fois deux voies afin de ne pas laisser ce bassin d'emploi à l'abandon. Il ne serait pas normal que la Seine-Saint-Denis qui, bien que pauvre, fait tout de même partie de la région parisienne, se retrouve éligible aux fonds européens alors que, 80 kilomètres au nord, là où le chômage est historiquement plus élevé, les attributions antérieures seraient supprimées.

Tout en remerciant le Gouvernement des efforts consentis, je persiste donc à demander justice. Le soutien de la solidarité nationale nous est nécessaire si l'on veut réaliser un bon aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 950

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1999, page 5804

Réponse publiée le : 13 octobre 1999, page 1724

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 octobre 1999